

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 09 juillet à 18h45, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 04 juillet 2018.

Présents : Mesdames CELARIES, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER, NAVARRO & VICENTE.

Excusée : Madame DE RANCÉ.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel LASSERRE a été élu à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 22 mai 2018.

A) Fête locale

Ronald AUSTRUI, Président du Comité des Fêtes, assiste au conseil municipal, répondant ainsi à l'invitation du Maire.

Comme l'année passée, des précautions devront être prises lors du vide-greniers ; il faudra mettre en place des véhicules en travers : partie haute du village (côté sud), rue du Pesquié (à hauteur du recuverre) et embranchement rue de la Fontaine / rue du Brouguet.

Pour chaque jour de festivité, le Maire a désigné un référent du conseil municipal : Thierry NAVARRO pour le 12 août, Michel LASSERRE pour le 13 août, Christophe FERRARO pour le 15 août. Le Maire sera référent le 14 août.

Le Comité des Fêtes gèrera en interne la surveillance du matériel la nuit ; le recours à des vigiles n'est pas prévu cette année.

Le grand podium, 7 tentes et 20 barrières de sécurité seront mis à la disposition de la commune par le SICOVAL. Le SICOVAL devrait mettre aussi à notre disposition, du 08 août jusqu'au 16 août à 12h, un camion pour le transport des tentes et des barrières.

L'apéritif du 15 août sera offert par le Comité des Fêtes et la commune, Michel LASSERRE s'occupera des courses pour le compte de la commune.

Les conseillers municipaux qui n'assisteront pas à la messe devront être présents à 10h30 pour la préparation et la mise en place de l'apéritif.

B) SICOVAL - approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du SICOVAL sur le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Le Maire explique que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du SICOVAL sur la gestion des aires d'accueil des gens du voyage s'est réunie le 11 décembre 2017 et a approuvé le rapport d'évaluation de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Le Conseil de Communauté a validé le rapport de la CLECT à la même date.

Afin de rétablir une homogénéité dans la prise en compte de la charge liée à la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage, il a été proposé que la charge nette de 130 501.15 € qui tient compte de l'ensemble des charges et produits afférent à l'exercice de la compétence, soit prise en compte et serve de base au calcul de la charge transférée en fonction du nombre de places.

Ainsi, selon le nombre de places des aires, les charges nettes moyennes transférées seront désormais retenues sur l'attribution de compensation des communes concernées : Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Labège et Ramonville-St Agne. Le calcul est le suivant :

Communes	Charge nette	Nombre de places	Montant charges transférées
Auzeville-Tolosane	1 611.13 €	12	19 333.50 €
Castanet-Tolosan	1 611.13 €	12	19 333.50 €
Escalquens	1 611.13 €	21	33 833.63 €
Labège	1 611.13 €	16	25 778.00 €
Ramonville-St Agne	1 611.13 €	20	32 222.51 €

Le SICOVAL a transmis ce rapport à la commune d'ISSUS pour avis d'ici le 03 septembre 2018. A défaut d'approbation dans les conditions de délai et de majorité, le coût net des charges transférées serait constaté par arrêté préfectoral sur la base d'un calcul forfaitaire qui pourrait être très défavorable à certaines communes.

Vu le rapport du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du SICOVAL sur le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

C) Personnel de la collectivité

Plusieurs évènements doivent être pris en compte pour la préparation de la prochaine année scolaire :

- Claire DUPONT est enceinte, l'accouchement est prévu mi-février. Le conseil municipal est d'accord pour recruter une remplaçante dans le cadre des nouveaux contrats aidés dénommés Parcours Emploi Compétences.

L'agent sera recruté dès que possible en CDD pour une année, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures sachant que l'aide de l'Etat (50 à 60 % du SMIC) ne sera attribuée que pour 20 heures.

Le recrutement de deux agents en Parcours Emploi Compétences pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures chacun a été proposé mais il n'est pas certain que cela soit possible. Du point de vue gestion des ressources humaines, cela pourrait constituer une difficulté de gérer deux personnes de plus au lieu d'une seule.

- Christèle VIUDES souhaite partir en disponibilité pour 6 mois dès le 1^{er} septembre 2018. Pour avoir le temps de recruter sa remplaçante, monsieur le Maire envisage de lui imposer un préavis de 3 mois soit une mise en disponibilité au 1^{er} octobre 2018 seulement. Après discussion au sein du conseil municipal, il est décidé que le remplacement de Christèle VIUDES sera proposé à Eva ANTONY ; si Eva ANTONY accepte d'effectuer ce remplacement, Christèle VIUDES sera mise en disponibilité dès le 1^{er} septembre 2018.

- arrêt de travail pour maladie de Marylin VICENTE : à l'heure actuelle, il n'est pas certain que Marylin VICENTE puisse reprendre son travail à la rentrée. Le conseil municipal

souhaite pallier à son absence éventuelle : les candidatures spontanées reçues en mairie seront examinées et les candidates contactées, une offre d'emploi d'atsem sera publiée dès que possible.

Monsieur le Maire tient à souligner qu'il faudra tenir compte des capacités financières de la commune, voire des 2 autres communes du RPI. La présence d'une ATSEM dans la classe jaune pourrait être remise en question.

Le renfort mis en place en 2017/2018 pour le temps de 12h à 14h sera reconduit pour la prochaine année scolaire.

D) Fonds de concours voirie

Le Maire rappelle qu'il est possible de financer 50% de la part communale de travaux d'investissement en versant au SICOVAL un fonds de concours.

Il indique qu'il est souhaitable de verser un fonds de concours au SICOVAL pour le financement des travaux réalisés en 2017 sur le chemin de Roqueville et le chemin de Pourville.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de verser un fonds de concours au SICOVAL pour le financement des travaux décrits par le Maire, charge le Maire de signer la convention de fonds de concours, vote la décision budgétaire modificative nécessaire au paiement de cette dépense, évaluée à ce jour à 5300 € maximum. Le montant définitif sera connu lorsque le SICOVAL aura adressé en mairie le décompte final des chantiers susvisés.

E) Agenda des manifestations à organiser d'ici janvier 2019

- 11 novembre 2018 : centenaire de la fin de la première guerre mondiale, le Maire propose d'organiser une exposition. Lors du prochain conseil municipal, nous ferons le point sur les recherches menées par les conseillers municipaux.
- 14 décembre 2018 : fête du Personnel
- 16 décembre 2018 : repas des Aînés
- 13 janvier 2019 : vœux aux habitants.

F) Qualité de l'air de l'école

SOLEVAL est intervenu, comme convenu, pour sa prestation d'accompagnement à la surveillance de la qualité de l'air de l'école.

Son rapport et ses conseils nous seront adressés prochainement.

Les premières remarques sont les suivantes :

- il faudrait utiliser des produits d'entretien qui soient certifiées Eco Label Européen (de même d'ailleurs pour les colles et peintures utilisées par les élèves) ou faire le ménage uniquement avec du vinaigre, du bicarbonate de soude, du savon noir et un nettoyeur à vapeur ;
- pour les produits d'entretien, les applications en pulvérisateurs doivent être limitées pour éviter de répandre les produits hors des surfaces à nettoyer,
- côté bureau, buanderie, WC, la ventilation ne semble pas fonctionner et doit être vérifiée.

Le conseil municipal est d'accord pour que les modes d'entretien de l'école évoluent, au bénéfice des utilisateurs et des agents de maintenance, en privilégiant l'emploi de solutions alternatives aux produits chimiques. Une formation des agents de maintenance sera recherchée en ce sens. Le SICOVAL sera sollicité également.

G) Comptes-rendus des réunions auxquelles les conseillers municipaux ont participé

Suite à la refonte de la gouvernance du SICOVAL, le Maire invite les conseillers municipaux à s'inscrire d'ici le 20 juillet aux groupes opérationnels, ouverts à tous les élus du territoire. Ces groupes sont les suivants :

<ul style="list-style-type: none">• Actions éducatives intercommunales• Coopération et solidarité internationale• Déchets• Economie• Economie circulaire• Emploi et création de valeurs pour le territoire (emploi et insertion)• Finances• Gestion de la relation à la population• Mobilités• Modernisation et transformation digitale	<ul style="list-style-type: none">• Mutualisation• Petite enfance• Pilotage et gouvernance• Plan climat Air Energie territoriale• Réseau CCAS – cohésion sociale• Réseau de communication• Schéma directeur eau potable et assainissement et GEMAPI• Schéma directeur voirie• Soutien à l'autonomie• Tourisme
--	--

H) Questions diverses

1) Radars pédagogiques : deux radars solaires seront prochainement achetés. Un sera installé rue de la Fontaine, face au n°27. Il pourra être utilisé alternativement dans les deux sens. Un autre sera installé chemin d'Aussaguel, adossé à un poteau téléphonique. Visible, dans un premier temps, au début du chemin pour l'information des conducteurs circulant dans le sens Espanès-Issus, il est prévu qu'il puisse être déplacé pour plus d'efficacité.

2) Travaux d'isolation de la mairie : des travaux supplémentaires ont dû être réalisés avant le doublage des murs, à savoir : remplacement des linteaux des fenêtres de la façade Ouest (côté intérieur), renforcement du plancher des toilettes.

3) Travaux de remise en état du chemin de Roqueville : Christophe FERRARO souhaite que le SICOVAL soit relancé pour la suite et la fin des travaux (curage des fossés, évacuation des terres).

4) Bancs pour l'école : un premier banc a été réalisé et installé gracieusement par Anne CELARIES, elle adressera en mairie un devis pour la réalisation des autres bancs. Le conseil municipal pourra alors se prononcer sur la poursuite de ces installations.

5) Nettoyage des vitres de l'école : Véronique VERBEKE rappelle qu'il faut prévoir le nettoyage des vitres de l'école d'ici la rentrée scolaire. Monsieur HENRI lui indique que c'est prévu.

6) Traitement phytosanitaire près de l'école le 3 avril 2018 : l'association de parents d'élèves a transmis au Maire la liste des signataires de la pétition en ligne. Le Maire rappelle qu'il a sollicité le Préfet afin que cette situation ne se renouvelle plus jamais et il indique que l'administration a bien pris en compte sa demande, affaire à suivre.

7) Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour l'école : un système d'alarme doit être installé dans notre école, il doit permettre de signaler la présence d'une intrusion malveillante dans l'espace scolaire et de mettre en œuvre le protocole de confinement qui a été défini. L'entreprise NEVELEC a fourni un devis pour ces travaux, cette offre doit être comparée à l'offre déjà reçue en mairie en 2017.

8) Nouveaux filets du city stade : ils seront installés le 08 septembre, rdv à 10h pour ces travaux.